

Commission Paritaire de Branche Formation Professionnelle

Réunion du 24 novembre 2022

Etaient présents :

Pour l'AMAFI

Mme Isabelle Cocquart
M. Jean-Bernard Laumet
Mme Laurence Le Valégant

Pour les Organisations syndicales

CFTC MF: Loubna Daoudi
CGC MF: Gonzague Guez
SPI MT : Isabelle Fauvel Longo

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Participait également : Mmes Ashley Berne (AMAFI)
Sabine Faist (OPCO Atlas)
Céline Petit (OPCO Atlas)

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la commission paritaire du 14 octobre 2022
2. Point promotion des métiers
3. État des engagements à fin octobre 2022 et préparation des critères de prise en charge 2023
4. Calendrier prévisionnel des commissions paritaires 2023
5. Point d'information sur les actions en cours
6. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la Commission paritaire du 14 octobre 2022

En l'absence de remarques, le compte rendu de la Commission paritaire du 14 octobre 2022 est validé.

II. Point promotion des métiers

ATLAS : Il est indiqué que les fiches actions présentées lors de la précédente commission paritaire ont été actualisées avec l'intégration d'un budget défini. La première fiche concerne la réalisation de nouvelles vidéos pédagogiques « Professeur SPOT », la réalisation de vidéos interviews de professionnels de la branche, la diffusion des vidéos sur le site j'investislavenir.fr et les réseaux sociaux ainsi que la réalisation des sous titrages en anglais sur les vidéos existantes. Le budget pour cette action s'élève à 15 983 € HT.

Il est indiqué que la seconde fiche porte sur les campagnes de communication sur les métiers des marchés financiers. Elle comprend la réalisation d'un kit de communication à destination des acteurs de l'orientation et sa diffusion auprès de cette cible, et la mise en place d'une campagne de communication/diffusion à destination des jeunes valorisant les vidéos réalisées jusqu'alors ainsi que la plaquette de présentation du secteur. Le budget pour cette action s'élève à 80 000 € HT.

Le point de décision d'aujourd'hui, est donc de valider les propositions de fiches actions telles qu'actualisées avec le budget total de 95 983 €.

Décision : **La Commission paritaire décide de valider les fiches actions 2023 actualisées avec le budget de 95 983 €.**

AMAFI : Il est indiqué que de nouveaux thèmes de vidéos doivent être déterminés pour 2023. Il est proposé à la commission paritaire de sélectionner des métiers afin de poursuivre la série d'interviews consacrée aux métiers des marchés financiers.

Décision : **La Commission paritaire décide de réaliser les prochaines vidéos sur les métiers de spécialiste IT & cybersécurité, analyste financier et spécialiste blockchain et finance. La Commission paritaire décide de se positionner sur les vidéos du professeur SPOT lors de la prochaine commission prévue en janvier.**

III. État des engagements à fin octobre 2022 et présentation des critères de prise en charge 2023

ATLAS : Il est indiqué qu'une bonne dynamique de l'alternance est observée au sein de la SPP Banques, financements spécialisés et de marché.

Il est précisé qu'il n'y a pas de point d'alerte au sein de la branche concernant le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation même en cas de dépassement de budget en raison de la possibilité pour l'OPCO d'être refinancé par France Compétences.

Il est indiqué qu'il n'y a actuellement aucune visibilité sur la dotation de France Compétences en ce qui concerne l'alternance et le plan de développement des compétences et qu'il faudra par conséquent attendre l'année 2023 pour obtenir ces informations. Concernant l'aide à la fonction tutorale et maître d'apprentissage, il est indiqué que l'OPCO va réaliser des simulations branche par branche à partir du mois de décembre dans le but d'optimiser l'utilisation de ces dispositifs.

En ce qui concerne le FNE, un budget de 217 k€ a été engagé sur l'année 2022. Il est précisé que le dispositif ne sera pas reconduit dans les mêmes conditions en 2023. Un budget de 300 M€ est néanmoins prévu pour les 11 OPCO.

AMAFI : En raison du manque de précisions sur les budgets 2023, les critères de prise en charge ne peuvent pas être actualisés. Il est précisé que l'OPCO doit nous transmettre des éléments actualisés sur les critères dès que les chiffres seront connus.

ATLAS : Il est souligné que les critères actuels de prises en charge continueront à s'appliquer tant que de nouveaux critères n'ont pas été définis par la Commission.

Décision : **La Commission paritaire décide de se positionner en janvier sur les critères de prises en charge, après avoir reçu des éléments actualisés.**

IV. Calendrier prévisionnel des commissions paritaires 2023

AMAFI : Il est indiqué que dans un souci d'organisation et comme pour les années précédentes, un calendrier prévisionnel des commissions paritaires est proposé à la commission. Il est précisé que les dates peuvent être amenées à changer.

Décision : **Après modification de deux dates, le calendrier prévisionnel modifié est validé par la Commission paritaire.**

CALENDRIER DES COMMISSIONS PARITAIRES 2023

- **Janvier** : Lundi 9 janvier 14h30
- **Février** : Jeudi 16 février 10h00
- **Mars** : Lundi 27 mars 14h30
- **Mai** : Mardi 16 mai 14h30
- **Juin** : Lundi 26 juin 14h30
- **Septembre** : Mardi 5 septembre 14h30
- **Octobre** : Mardi 10 octobre 14h30
- **Novembre** : Jeudi 16 novembre 14h30

V. Point d'information sur les actions en cours

ATLAS : Il est indiqué que la réalisation de quatre vidéos sur les métiers des marchés financiers a été lancée. Le tournage des deux vidéos métiers, Sales Broker et Gestionnaire Middle office a été réalisé et les vidéos sont en cours de correction.

En ce qui concerne les vidéos du Professeur SPOT, il est indiqué que les réponses à l'appel d'offre sont en cours d'analyse et la réunion pour le choix du prestataire est prévue pour la fin de semaine.



Il est ajouté que la deuxième action est relative à la création d'un support de présentation des métiers des marchés financiers. Il s'agit d'une pochette intégrant les fiches métiers pour diffusion sur les événements et salons notamment. Il est précisé que ces fiches seront également intégrées sur le site j'investis l'avenir.

Concernant la réalisation de la vidéo motion sur la cartographie des métiers, il est indiqué que l'agence Madame Monsieur a été sélectionnée. Il est précisé que le COPIL de lancement est prévu pour la fin de semaine.

VI. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses.

La séance est levée.

